

FREELANCES

ETRE PIGISTE, FOURNIR TOUJOURS PLUS, POUR PAS UN BALLE DE PLUS

Comme il y a quatre ans, sept ans et douze ans, l'enquête AJP sur les tarifs des piges montre qu'ils restent extrêmement bas, avec pour conséquence une précarité toujours plus grande des journalistes indépendant·e·s. Car le coût de la vie, lui, augmente régulièrement.

Si l'on compare avec l'enquête 2015, on voit que les tarifs en presse quotidienne - au signe ou à l'article - n'ont pas évolué : 0,025€ le signe au *Soir*, 26,5€ le papier long dans *La DH*, le forfait « journée » plafonnant à 200€ chez *Belga*, où les photos sont payées 20€. A *L'Echo*, le prix de la pige n'est « pas indexé depuis 12 ans », indique un·e répondant·e. On pourrait détailler tous les titres de presse quotidienne, magazine, ou web, et les télévisions et radios, privées ou publiques, le constat reste globalement le même : pas de changements entre 2015 et 2019.

Le paysage médiatique s'est par contre légèrement modifié, avec l'arrivée de publications trimestrielles qualitatives telles que *Médor* ou *Wilfried*, qui avaient affiché l'ambition de rémunérer correctement les freelances avec lesquels elles collaboreraient. *Wilfried* applique ainsi trois tarifs différents, en fonction du type de papier : entretiens et chroniques sont rémunérés 0,04€/signe, les articles classiques 0,05€/signe, et les enquêtes et grands reportages, qui demandent encore plus d'investissement, 0,06€/signe.

Sophie Lejoly

Dossier en pages 4, 5 et 6



Bientôt la 7^e édition de la Summer school. Il reste quelques places pour la formation "Prévenir les violences au travail". Page 10.

FIJ

PHILIPPE LERUTH, TROIS ANS À LA TÊTE DE LA FÉDÉRATION MONDIALE

Il l'avait promis, il l'a fait : Philippe Leruth a tiré sa révérence en tant que président de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), après un seul mandat. Retour sur ces trois années intenses.



Philippe Leruth dresse le bilan de sa présidence à la FIJ. Photo Marc Simon.

Ses réalisations : « Je pense qu'il ne faut pas gonfler l'importance du rôle de président de la FIJ : il n'a par exemple pas de pouvoir discrétionnaire. C'est une expérience plutôt collective de gestion. Ma grande satisfaction, c'est d'avoir réussi à recréer une entente entre syndicats en Afrique. On avait hérité d'une situation de conflit entre deux factions, qui avait d'ailleurs compliqué aussi le congrès où j'ai été élu président, en juin 2016. Mon premier travail a été de faire comprendre à tous que je n'étais pas juste le président de ceux qui m'avaient élu, mais que je parlerais avec tous. Cela a été un processus long, qui a abouti l'an dernier

avec le congrès de la réconciliation à Khartoum. Cela ne veut pas dire que les immenses problèmes auxquels les journalistes africains sont confrontés sont réglés, mais au moins les syndicats africains vont y travailler ensemble.

Je n'ai par ailleurs pas pu honorer toutes les invitations qu'on m'a faites, mais j'ai visité une dizaine de pays, dont la Colombie. J'y suis allé pour un très court séjour de deux jours, à Bogota, pour soutenir une journaliste colombienne qui devait témoigner en justice contre un policier qui avait participé à son harcèlement.

Suite en page 2

N°216 SOMMAIRE

03 Baromètre : Une info encore trop peu diversifiée \ 07 Social : La situation à L'Avenir n'évolue pas \ 07 Éducation aux médias : Des journalistes en classe pour partager leur expérience \ 08 Pilote.Media : Le bilan d'une première édition \ 09 Politique : L'AJP et le coquelicot \ 10 Genre : Lutter contre le cyberharcèlement \ 11 A lire : Deux essais sur l'avenir du journalisme.

DES TARIFS DE PIGE TOUJOURS TROP BAS ET QUI ÉVOLUENT PEU

L'édition 2019 de l'enquête de l'AJP sur les tarifs de piges, nourrie de 255 réponses, livre peu de surprises : les tarifs restent souvent très bas, sauf quand les journalistes indépendants arrivent à négocier en fonction de leur expérience ou de leur profil. Certains tarifs n'ont pas évolué depuis notre première enquête et d'autres ont même baissé. Une nouveauté cette année : l'enquête prend en compte l'éventuelle répartition entre honoraires et droits d'auteur.



La deuxième édition du Bar des pigistes, le 18 juillet, était consacrée à la présentation des résultats de l'enquête sur les tarifs de piges. Photo AJP.

ÊTRE PIGISTE, FOURNIR TOUJOURS PLUS POUR PAS UN BALLE DE PLUS

Suite de la page 1

Si les tarifs n'ont pas changé pour les indépendant-e-s travaillant pour les différentes éditions de *L'Avenir*, la réduction du format – passé en décembre au demi-berlinois – a « augmenté » le prix au signe. Autre groupe de presse régional, autres mœurs : « Je travaille pour plusieurs quotidiens du titre *Sudpresse* avec des tarifs différents. En fait, je pratique les mêmes tarifs depuis sept ans mais, en décembre dernier, l'un d'eux a revu ses tarifs à la baisse. Une obligation ! », explique un-e répondant-e. « Le salaire est scandaleusement ridicule par rapport au volume horaire requis pour toutes les tâches demandées. Outre la fraude sociale qui crée des faux indépendants », souligne un-e autre.

Pour la première fois, l'enquête comportait une case « forfait mensuel », qui permet de voir que la pratique est présente presque partout en presse quotidienne. Les montants se situent alors essentiellement autour de 2.000 à 2.400 € (bruts). Certain-e-s indiquent gagner plus de 2.600 € bruts, mais c'est plutôt du côté de l'audiovisuel, et surtout des boîtes de production, qu'on les trouve.

Autre nouveauté de l'édition 2019 : les répondant-e-s étaient invité-e-s à préciser comment leur revenu global se répartit entre honoraires et droits d'auteur (voir article page 5).

Il existe quelques exceptions à cet état des lieux morose. Ainsi, le prix au signe peut doubler, au *Soir*, en fonction de l'ancienneté – sans toutefois que celle-ci soit définie. La négociation individuelle paie parfois aussi, comme cette indépendante qui est arrivée à augmenter quelque peu ses tarifs « en justifiant de [sa] spécificité unique », son diplôme peu courant dans la profession. Pas de pactole en vue cependant, puisque « le rédac chef a

augmenté comme il pouvait en disant que c'était tout ce qu'il pouvait faire ». Une autre a réussi à gonfler sa rémunération « en [s']alignant sur ce qu'un périodique français [lui] payait ». Le fait de ramener des informations exclusives permet aussi de mettre un peu de beurre dans les épinards.

Mais la majorité des réponses laisse voir une situation où le média fixe ses conditions, que l'indépendant-e est « libre » d'accepter ou non. « Il est difficile de savoir comment les médias déclarent eux-mêmes les revenus et de s'aligner. Mais a-t-on le choix ? Si on ne s'incline pas, on n'est pas publié et on sombre dans l'oubli », constate un-e répondant-e.

Au fil des années, les journalistes ont en outre été amenés à fournir un contenu de plus en plus diversifié, sans que, pour les freelances, la rémunération ne soit revue à la hausse. « Dans le cas d'un article qui serait publié en papier et en web, c'est le papier qui fait office de décompte officiel. Ne sont pas pris en compte donc les renvois vers d'autres pages internet. Je ne sais pas comment ça fonctionne lorsqu'il y a un graphique sur la page », relève un-e journaliste. « Il s'agit d'un forfait journalier (176€-200€) pour un travail de photographe. Pour le même prix, je peux être amené à travailler pour *La Dernière Heure* et à réaliser des vidéos », explique un autre. « Mes articles sont en ligne sur *LeSoir.be* et *Lesoirplus.be*. Mais je n'ai pas été rémunéré davantage pour cela ; cela faisait partie du package global », abonde une troisième. La situation est similaire à la télévision locale verveitoyse *Vedia*, où les tarifs, inchangés depuis dix ans, incluent désormais la rédaction d'un article pour le site internet.

Sophie Lejoly et Benoit Audenaerde



Tous les tarifs mis à jour et les barèmes recommandés sur www.journalistefreelance.be

Les tarifs pratiqués en presse écrite quotidienne

	Le signe	La brève	L'article court	L'article long	La page	Le forfait journée	La photo	Droits d'auteur
Belga	<0,02€	7,6€ / >15€	20€ / 30€	<60€		<50€ / 200€		50%
L'Avenir	<0,02€	<2,5€ / 7,5€	20€ / 30€	<60€	40€ / <80€	76€ / 125€	10€ ou -	50%
La DH	0,031€ / 0,04€	2,5€ / 15€	<20€ / 60€	<60€	<40€ / <80€	101€ / 150€	10€ ou -	50%
L'Echo	0,02€ / 0,06€					226€ / 250€	>50€	50%
La Libre	0,021€ / 0,04€	10€ / 15€	41€ / >90€	60€ / 120€	81€ / 100€	125€ / 180€	10€ ou -	25% / 50%
Le Soir	0,021€ / <0,05€	10€ / 12,5€		91€ / 210€	>140€	101€ / 225€		30% / 50%
La Meuse	0,02€	7,6€ / 10€	31€ / 40€	<60€	40€ / 60€	76€ / 150€	<10€ / 30€	50% / 100%

Les tarifs pratiqués en presse écrite périodique

	Le signe	Article court	Article long	La photo	En droits d'auteur
Alter Echos	0,031€ / 0,040€		>240€		50% / 100%
Imagine Demain le monde	0,031€ / 0,040€			21€ / 30€	0%
Moustique	0,021€ / 0,050€	41€ / >90€	121€ / >240€	41€ / 50€	0% / 30% / 50%
Paris Match	0,041€ / 0,050€		121€ / 150€	10€ ou - / >50€	0% / 50%
Soir Mag	0,021€ / 0,030€		>240€	31€ / 40€	0% / 50%

Les tarifs pratiqués en audiovisuel

	L'heure de journaliste	Forfait reportage ou sujet	Forfait jour	En droits d'auteur
RTBF (télé)	20€ / 30€	>175€	176€ / 200€	0% / 25% / 30% / 50%
No Télé	20€ / 30€	51€ / 75€ /	51€ / 175€	0%
RTL - TVI			126€ / >250€	0%
DH Radio	20€ / 30€		176€ / 200€	50%

DROITS D'AUTEUR, BIEN S'ORGANISER POUR EN PROFITER SEREINEMENT

Pour la première fois depuis que l'AJP mène l'enquête sur les tarifs de la pige, le questionnaire a pris en compte la proportion de revenus facturés en droits d'auteur. Si la répartition 50-50 (50% en honoraires, 50% en droits d'auteur) semble devenir la norme en presse écrite – quotidienne, magazine ou en ligne –, quelques répondant-e-s nous ont fait part de leur réticence, voire de leur crainte, à facturer des droits d'auteur. Il s'agit pourtant d'un mode de facturation parfaitement légal, les journalistes sont des auteurs et lorsqu'ils cèdent leurs droits, cette cession est rémunérée. Mais il faut s'y prendre correctement.

Idéalement, il faut commencer par établir une convention de cession de droits d'auteur avec le(s) média(s) avec le(s)quel(s) vous collaborez. Cette convention déterminera quels droits vous cédez, et la rémunération à laquelle vous pouvez prétendre en échange. Cette rémunération peut consister en un pourcentage des revenus globaux. Les groupes de presse « classiques » ont des modèles standardisés de convention, mais rien n'empêche d'essayer d'en négocier certains termes.

Depuis 2017, un accord entre l'AJP et les éditeurs généralise cette proportion de droits d'auteur à 50% du montant global facturé. Cet accord suit en fait une décision anticipée du fisc, ce qui en augmente encore la sécurité juridique. Certain-e-s journalistes ont négocié individuellement avec le fisc pour pouvoir facturer une plus large proportion de droits d'auteur (jusqu'à 100%), mais c'est une pratique que l'AJP déconseille : contrairement aux revenus du travail, les droits d'auteur ne permettent pas de s'ouvrir des droits sociaux – de cotiser pour sa pension, par exemple.

Le taux d'imposition des droits d'auteur est particulièrement intéressant : il est de 15%, sur la moitié de la somme tant qu'on ne dépasse pas 16.320 euros (revenus 2019). La section « droits d'auteur » du site de l'AJP contient des exemples de calculs d'impôt sur les droits d'auteur. C'est le client-média qui prélève le précompte mobilier, ce qui explique une légère différence entre le montant brut facturé et le montant net versé.

Enfin, il reste l'étape de la déclaration annuelle de ces droits d'auteur : chaque année, l'AJP rappelle, dans le *Journalistes*, les codes à utiliser pour déclarer correctement ses droits.

S.L.



Que faire par rapport au prix dérisoire des piges? En parler entre indépendants et avec l'AJP notamment. Photos AJP

DES TARIFS DE PIGE TOUJOURS TROP BAS ET QUI ÉVOLUENT PEU

TRAVAIL GRATUIT ET TESTS À L'EMBAUCHE

Il arrive que des éditeurs prennent pour prétexte d'évaluer les compétences d'un-e candidat-e à une collaboration pour lui imposer plusieurs jours de travail non-rémunérés. Cela crée une concurrence déloyale à la fois entre journalistes rémunéré-e-s et journalistes bénévoles et entre médias qui rémunèrent leurs collaborateurs et les autres.

Dans toutes ses rencontres avec des étudiant-e-s en journalisme ou des pigistes débutant-e-s, l'AJP déconseille formellement d'accepter de travailler sans être rémunéré-e – à l'exception des stages organisés dans le cadre des études. Plusieurs cas de tests non-rémunérés rapportés récemment ont poussé l'AJP à envoyer il y a quelques semaines un courrier aux éditeurs pour leur rappeler les règles légales :

- Un test à l'embauche ne peut certes pas être rémunéré, mais il ne peut pas non plus durer plus de quelques heures, soit le temps nécessaire pour évaluer les aptitudes du/de la candidat-e. S'il devait durer davantage, la relation de travail pourrait être requalifiée en contrat à durée indéterminée. Une paille, quoi !

- Le travail bénévole est interdit pour les organisations à but lucratif.

Bref, quand on travaille quelques jours « en test » avant de nouer une collaboration, ces jours doivent être payés. Et si vous avez un doute ou remarquez une situation anormale, n'hésitez pas à contacter l'AJP.

S.L.

SOCIAL

LA SITUATION À L'AVENIR N'ÉVOLUE PAS MALGRÉ UN JOUR DE GRÈVE

Le personnel de L'Avenir a observé un jour de grève le 17 juillet dernier. La direction muscle le ton et interdit les assemblées AJP.

Dire que la situation aux Editions de L'Avenir ne s'arrange pas est un doux euphémisme. Le personnel en était même arrivé, début juillet, à déposer un préavis de grève pour exiger le respect de la charte d'indépendance rédactionnelle, dénoncer la stratégie de « normalisation sournoise » menée par la direction, et réclamer une fois de plus le départ de Philippe Lawson. Alors qu'un préavis de grève sert normalement à tenter de renouer le dialogue en vue d'éviter la grève, la direction est restée silencieuse. Jusqu'à quarante-huit heures avant l'échéance du préavis. Elle a alors, par la voix de son managing director Yves Berlize, écrit à l'AJP et à la Société des rédacteurs (SDR) pour contester la légitimité des deux associations à déposer un tel préavis. Le



courrier envoyé à l'AJP réinterprétait aussi totalement les conventions qui lient l'entreprise et l'Union professionnelle, en interdisant toute réunion interne de l'AJP durant les heures de travail, en soumettant l'accès des représentants de l'AJP aux bâtiments à l'autorisation de la direction, et en annonçant que l'AJP ne serait plus tolérée aux assemblées générales. Martine Simonis, notre secrétaire générale, a promptement répondu qu'il s'agissait d'une lecture abusive des textes,

et elle s'est présentée le mercredi 17 juillet dans l'entreprise, où elle est entrée et a organisé l'AG avec les délégués de l'AJP et de la SDR. Le personnel a ensuite voté le déclenchement de la grève pour un jour, afin d'informer, dès le lendemain, les lecteurs. D'autres actions créatives sont prévues pour les prochaines semaines. L'échange de courriers s'est poursuivi avec la direction de L'Avenir, qui persiste et signe, dans un deuxième recommandé envoyé à l'AJP. L'AJP a demandé une conciliation externe afin de mettre un terme à ce nouveau conflit. Difficile de dire comment la situation pourrait évoluer. Mais le personnel reste sous une pression intense, loin de l'apaisement que prône le directeur des rédactions.

S.L.

EDUCATION AUX MEDIAS

DES JOURNALISTES EN CLASSE POUR PARTAGER LEUR EXPÉRIENCE

Chaque année, environ 80 journalistes volontaires, professionnels ou stagiaires, se rendent dans des classes de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles pour parler de leur métier avec les élèves.

Qui sont-ils et elles, ces journalistes qui vont à la rencontre des élèves dans le cadre de "Journalistes en classe" (JEC) ? Et qu'est-ce qui les motive ? D'après un court sondage mené il y a quelques mois, ce sont majoritairement des hommes et des journalistes de presse écrite. Les participant-e-s font en moyenne de deux à cinq interventions par année scolaire dans les classes, mais certain-e-s interviennent plus de dix fois par an. Ce qu'ils et elles pensent de ces rencontres avec les élèves ? « Toutes les rencontres qui m'ont été proposées étaient passionnantes », explique l'une des répondantes. « J'adore aller au contact des jeunes. J'adore faire partager le goût du métier. Les échanges sont enrichissants. Je considère aussi que

cela constitue une corde supplémentaire à son arc; informer une classe/un groupe est un plus dans un parcours professionnel. Cela permet aussi de voir son propre métier avec du recul. » D'autres évoquent une « volonté d'ouverture » et l'intérêt « d'expliquer le métier de journaliste, ses réalités, l'importance de l'information ». Le partage et la transmission d'une passion, le journalisme, revient également dans la plupart des réponses.

Ce que le sondage montre aussi, c'est que cette opération de l'AJP, pérennisée par un décret en 2002, souffre parfois d'un manque de communication de la part de l'AJP, concernant par exemple l'attribution des interventions ou les ressources disponibles pour les journalistes (voir encadrés ci-dessous).

Il n'est pas évident non plus d'étendre le réseau de classes participantes, malgré les démarches effectuées par l'association. Alors si vous connaissez des profs – dans votre famille, vos amis ou simplement à l'école de vos enfants-, faites-leur passer le message qu'ils peuvent, facilement et gratuitement, recevoir un-e journaliste et aider leurs élèves à mieux comprendre le monde dans lequel ils et elles vivent.

Sophie Lejoly



DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Pour aider profs et journalistes à préparer la rencontre, l'AJP met à disposition plusieurs outils pédagogiques, parfois élaborés avec d'autres spécialistes de l'éducation aux médias. **Cahier de l'élève** – plutôt destiné aux élèves du primaire -, **brochure « Journalistes & Médias »**, ou fiches d'activités et d'explications permettent d'aborder une majorité de sujets. Trois nouvelles **vidéos** sur le métier de journalistes ont également été réalisées et sont disponibles gratuitement sur la chaîne Youtube de l'AJP. On y retrouve aussi les vidéos de l'ancien DVD. Le site de l'opération, www.jec.be, rassemble ces outils et d'autres ressources utiles.

JEC, COMMENT ÇA MARCHE ?

Un-e enseignant-e, de l'enseignement primaire ou secondaire, contacte la coordinatrice de l'opération, France Sandront, avec une demande spécifique qui s'inscrit dans le projet pédagogique de sa classe. Qu'il-elle soit à la recherche d'un-e journaliste radio, télé, web ou de presse écrite ou spécialisé-e en environnement, fake news ou la déontologie journalistique, France recherche, dans la liste des volontaires JEC, la personne la plus à même d'assurer l'animation. Souvent, elle prend en compte aussi le critère géographique, pour mettre en contact écoles et journalistes du cru.

Après la rencontre, l'école et le-la journaliste sont invités à remplir un formulaire d'évaluation. Enfin, le-la journaliste est défrayé-e par l'AJP. Et pour l'école ? L'opération est entièrement gratuite !



APPEL À CANDIDATURES !

PRIX DU JOURNALISME 2019

Vous êtes journaliste de presse écrite ou bien l'auteur(e) d'une production journalistique pensée pour le web ?

Les Prix du Journalisme du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'adressent à vous !

Cette année, les catégories récompensées sont la **presse écrite** et **internet**.

Date limite des candidatures : le vendredi 20 septembre 2019.

Retrouvez le **règlement** des prix et les **modalités pratiques** sur notre site internet : www.pfwb.be/prixjournalisme

Plus d'informations :
Secrétariat du prix : prixjournalisme@pfwb.be – 02 506 38 11

